

## Questions / Réponses

**Mon enfant est inscrit à la cantine mais il ne retourne pas à l'école, est ce qu'il y a une démarche à faire pour annuler l'inscription ?**

Non, ne seront facturés que les enfants qui utilisent le service de restauration à partir du 18 mai

**Est-il possible de remettre mon enfant à l'école après la reprise ?**

Oui cela reste possible mais pour une question d'organisation, il vous sera demandé de prévenir l'école une semaine avant son retour

**Mon enfant à l'habitude d'emmener des jouets à l'école, est-ce toujours possible ?**

Non c'est interdit par le protocole

**Est-ce que les siestes des petites sections sont maintenues ?**

Oui, l'école a les capacités de maintenir les siestes des petits

**Les maîtresses vont-elles continuer à faire suivre le travail comme actuellement ?**

Oui mais de façon moins détaillée car moins de temps. Les enseignantes ayant eu pour consigne de ne pas travailler de nouveau apprentissage mais uniquement de consolider les acquis, le travail fait en classe sera ensuite donner via le blog ou par mail aux parents des enfants qui ne viennent pas à l'école.

**Comment va se dérouler le suivi pour les enfants qui ne retournent pas à l'école ?**

Comme auparavant par contact via le blog et via mail avec les maitresses.

**Les adultes seront ils testés avant la reprise ?**

Non, cela ne se fera pas.

### **Est-il prévu un nettoyage chaque jour de tous les locaux et le matériels des enfants ?**

Un nettoyage est prévu 3 fois par jour par le personnel communal dans les sanitaires et espace communs. Chaque maitresse possédera un pulvérisateur de virucide de contact (type désinfectant Alimentaire respectant les normes et obligations légales pour un emploi dans les écoles) qu'elles pourront vaporiser sur les jeux- jouets qui le supporteront. Les autres ne seront pas laissés à disposition des enfants. Il est d'ailleurs demandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets personnels à l'école.

### **Si on ne met pas nos enfants à l'école le 12 Mai avons-nous la possibilité de les mettre au bout d'1 semaine, de 2, voire de 3 semaines ? si oui sous quelles conditions ?**

Oui il sera possible de mettre vos enfants plus tard cependant il sera demandé un délai minimum de prévenance d'1 semaine afin de laisser aux enseignantes le temps de s'organiser pour l'accueil de l'enfant.

### **Quelles sont les modalités pour la classe dans l'Algeco ?**

Les conditions d'accueil dans cette classe seront les mêmes que dans les autres classes.

En effet, avec des tailles respectives de 58m<sup>2</sup> pour les classes de CP et CE1/CE2 ; 60m<sup>2</sup> pour la classe des CM1/CM2 et 48m<sup>2</sup> pour l'Algeco, ce dernier permet un accueil adéquat et le respects des consignes sanitaires imposés.

### **Y a-t-il une reprise des transports scolaires ?**

Oui le bus scolaire qui dessers l'école reprendra du service en même temps que la réouverture des classes.